

DECISION D'ATTRIBUTION

Le formulaire OUV10 est un modèle de décision d'attribution qui peut être utilisé par les **services de l'Etat et ses établissements publics** dans le cadre de la passation des marchés publics ou des accords-cadres.
Ce document fait état des décisions du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice relatives aux offres reçues.
Le rapport d'analyse des offres (formulaire OUV8) constitue une annexe du présent document.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

VILLE DE THOIRY
374, rue Briand Stresemann
01710 THOIRY

Tél : 04 50 41 21 66 – Fax : 04 50 20 87 13 Mail : mairie@mairie-thoiry.fr

■ Nom, prénom et qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :
(Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.)

Madame Muriel BENIER, Maire de la Ville de Thoiry

B - Objet de la consultation.

(Reprendre les éléments figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

Marché de Fournitures courantes et de services – Fourniture d'un système de contrôle d'accès des bâtiments de la commune de Thoiry.

C - Déroulement de la consultation.

(Reprendre les éléments figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation.)

■ Publicité : **Site de la Voix de l'Ain – Mercredi 2 Juin 2021 – Pas de parution papier**
(Indiquer la date, les références et l'organe de publication de chaque avis d'appel public à la concurrence.)

■ Date et heures limites de réception des offres : **Mardi 22 Juin 2021 à 12h00**

■ Demande de précisions ou de compléments sur la teneur des offres : NON OU OUI
(Cocher la case correspondante.)

D - Elimination des offres.

■ Nombre de plis reçus :

- dans les délais : **2** (nombre)
- hors délais : **0** (nombre)

■ Décision relative à l'élimination des offres :

Le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice : *(Cocher la case correspondante.)*

- élimine l'offre n°2 proposée par l'entreprise SAS FOUSSIER conformément à la proposition figurant au rapport d'analyse des offres pour le motif suivant : offre irrégulière**
- demande un examen complémentaire des offres pour les motifs suivants :

E - Classement des offres.

■ Décision relative au classement des offres :

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice : *(Cocher la case correspondante.)*

- retient le classement des offres proposé ;
- demande une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

F - Décision d'attribution.

Au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice décide : *(Cocher la case correspondante.)*

- d'attribuer le marché public ou l'accord-cadre à l'attributaire ;

■ Identité du candidat retenu :

LEGALLAIS SAS

7 rue d'Atalante

14200 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR

Tél : 02 31 230 230 – Fax : 02 31 930 930

Courriel: servicecontrat@legallais.com

SIRET: 563 820 489 00182

■ Montant de l'offre qu'il est proposé de retenir :

- Taux de la TVA : **20,00 %**
- Montant HT: 44 491,37 €
Fourniture du système de contrôle d'accès de cinq bâtiments communaux
- Montant HT: 24 651,68 €
Fourniture et installation du système de contrôle d'accès des 2 bâtiments (accueil municipal de loisirs et complexe sportif)
- Montant total HT : **69 143,05 €**
- Montant total TTC : **82 971,66 €**

■ Motifs du choix de l'offre retenue :

(Cocher la case correspondante.)

- pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;
- pour les motifs mentionnés ci-dessous :
- de demander une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

G - Déclaration sans suite ou d'infructuosité.

(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

Au vu du rapport d'analyse des offres et après examen des offres reçues, le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice déclare la procédure de passation du marché public ou de l'accord-cadre :

(Cocher les cases correspondantes.)

- sans suite
- infructueuse
 - pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;
 - pour les motifs mentionnés ci-dessous :

et décide de mettre en œuvre la nouvelle procédure suivante :

(Cocher la case correspondante.)

- un nouvel appel d'offres en modifiant le descriptif
- un dialogue compétitif ;
- un marché négocié ;
- une procédure adaptée.

H - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A THOIRY, le 25 Juin 2021

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice
habilité à signer le marché public ou l'accord-cadre)

Muriel BÉNIER

Maire,

